



## probleme de paye journee decompter covid

Par **kikito2**, le 11/03/2021 à 08:57

bonjour

je suis salarié d'une entreprise le lundi 8 mars en arrivant les patrons me dise qu'ils sont positifs au covid un test est organiser au matin a l'entreprise j'ai continuer a travailler jusqu'au mardi 12h. je suis negatif au resultat mais cas contact il n'on pas prevenu la secu donc il on fermé l'entreprise mardi 12h il m'ont dit tu reviendra vendredi matin je n'y suis pas aller cas contact je me suis isoler jusqu'au lundi et la il m'ont mis une journée en absence non justifié donc retirer de mon salaire puisque je ne suis pas venue le vendredi est ce normal ?????

Par **P.M.**, le 11/03/2021 à 09:24

Bonjour,

Effectivement, comme cas contact, vous pouviez et même deviez vous isoler pendant 7 jours...

Par **kikito2**, le 11/03/2021 à 11:06

je suis d'accord avec vous je me suis isoler mais mes patrons m'on dit de revenir bosser le vendredi chose que je n'ai pas faite et il m'on mis pour cette journée absence non justifier et enlever de sur ma paye je voulais savoir si il on le droit

Par **P.M.**, le 11/03/2021 à 11:12

L'employeur, comme on peut en déduire, ne pouvait pas vous demander de revenir travailler le vendredi puisque la durée d'isolement devait durer 7 jours comme cas contact...

Par **kikito2**, le 11/03/2021 à 11:21

comment lui prouver qu'il a tort j'ai passer le test le lundi

Par **P.M.**, le **11/03/2021** à **11:36**

Il me semble que la preuve vient d'elle-même si un test a été organisée le lundi et si les jours qui vous ont été payés sont inférieurs aux 7 jours calendaires d'isolement pour cas contact...

S'il y a des Représentants du personnel dans l'entreprise, je vous conseillerais de vous en rapprocher...

Par **janus2fr**, le **11/03/2021** à **13:32**

Bonjour,

La procédure pour cas contact avéré (sans symptômes) :

- s'isoler jusqu'au résultat du test PCR qui ne peut être fait que 7 jours après le dernier contact avec la personne infectée.

- la reprise n'est possible qu'avec le résultat négatif au test.

Donc l'isolement peut durer en fait plus de 7 jours suivant le délai pour avoir le résultat du test.

Le problème, c'est que cette procédure n'est valable que pour les cas déclarés à l'assurance maladie, pendant l'isolement, vous pouvez disposer d'un arrêt de travail si vous êtes dans l'incapacité de télétravailler.

Par **kikito2**, le **11/03/2021** à **14:29**

voilà en faite il n'on pas declarer a la secu les cas de covid donc quand je leur leur reponse oui mais la secu voulais ton numero de portable et je le connaissais pas bref ...c mort

Par **P.M.**, le **11/03/2021** à **15:07**

En tout cas, l'isolement pendant ce nombre de jours ne correspond à aucune procédure et il semble peu plausible que l'assurance maladie ait refusé la déclaration pour ce motif, il faudrait savoir si vous-même aviez transmis directement à la CPAM vos coordonnées téléphoniques avant cet événement...

Par **kikito2**, le **11/03/2021** à **15:47**

la cpam a mes coordonnées adresse mail numero de telephone donc il pouvais me prévenir

Par **P.M.**, le **11/03/2021** à **16:47**

Donc l'argument de l'employeur ne tient pas...